



Réunion 9 Juin 2022 à Varennes-Vauzelles

Procès-verbal N° 34

Présidence : M. Joseph BERFORINI

Présents : MM. COURTAUD Gilles, MONGIN Thierry, RAFFARD Pierre, ROUILLERE Christian

Excusé : M. GOUNOT Didier

1 – OBLIGATIONS EQUIPES DE JEUNES

1.1 – SANCTIONS POUR NON-RESPECT DES OBLIGATIONS D'EQUIPES DE JEUNES

FIN DE SAISON 2021/2022

Consultation PV situation des Clubs au 2 Septembre 2021 et information auprès de l'Equipe Technique

DEPARTEMENTAL 2

Club non en règle :

Application des dispositions financières

SAUVIGNY (529624)

- 1ère année infraction :

•Amende 45.00 €

Le Président.



J. BERFORINI

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de sept (7) jours dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.